

PÔLE DIRECTION GENERALE  
Direction de l'Administration Générale  
Service Affaires juridiques et assurances

**Objet : Votre demande de documents  
administratifs en date du 24 mars 2023**

Affaire suivie par : J.P. DEMILLIER

MONSIEUR KEVIN GERNIER

TRANSPARENCY INTERNATIONAL  
FRANCE

Bureaux ouverts  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30

Monsieur,

Par courriel du 24 mars 2023, vous sollicitez la communication des documents administratifs suivants :

- « Les arrêtés de déport d'élus locaux de votre collectivité, pris depuis le 28 juin 2020 en application de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Un jeu de données recensant les principales caractéristiques des déports pris par des élus locaux de votre collectivité depuis le 28 juin 2020 (identité de l'élu, date du déport, acte et décisions visés par le déport) »

Dès le début du mandat, plusieurs mesures de prévention des conflits d'intérêts ont été mises en place au sein de la Ville de Besançon et intégrées au règlement intérieur de la collectivité. Parmi ces mesures, un recensement des organismes pour lesquels les élus doivent s'abstenir d'exercer leurs compétences a été effectué sous forme de fiche déclarative signée par chaque élu, et actualisée périodiquement. Ces déclarations permettent d'organiser un déport systématique des élus en situation de conflits d'intérêts, matérialisé en particulier sur les délibérations. L'ensemble des délibérations, faisant apparaître le nom des élus ne prenant pas part au vote, sont ainsi disponibles en ligne sur le site Internet des deux collectivités. De même, des mécanismes de substitution sont appliqués afin de déterminer la suppléance des élus en situation de conflits d'intérêts.

Afin de faciliter la lecture de ces éléments, des arrêtés de déport intégrant les évolutions liées à la loi du 21 février 2022 dite loi 3DS sont en cours de formalisation et seront prochainement publiés sur le site Open Data de la collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Baudouin RUYSSSEN